



Rupture anticipé d'un bail

Par **kanYeWest_old**, le **02/07/2007** à **14:58**

Un promoteur immobilier a négocié avec mon propriétaire la vente de l'appartement que je louais en vue de reconstruire un programme de logement neuf.

Le promoteur a ensuite négocié avec moi par écrit un raccourcissement de mon bail en contrepartie d'une somme d'argent qui me sera versée à la signature des actes authentiques entre mon propriétaire et le promoteur.

De mon côté, j'ai quitté mon logement, avant la date butoir, comme stipulé dans l'accord que nous avons passé mais le promoteur refuse de me verser la somme d'argent pour le moment. En effet, il m'indique que la transaction n'est entérinée (problème de recours administratif) et me demande de patienter jusqu'à ce qu'elle le soit.

Quels sont mes droits sachant que cela fait six mois que j'ai déménagé et que de mon côté j'ai respecté notre accord en ayant quitté le logement dans les délais.

Merci d'avance